



LES NEGOCIATIONS DE SORTIE

A LONDRES

Les questions douanières au cœur des débats à la Chambre des Communes

Le Parlement britannique examine le projet de loi sur la future politique douanière du Royaume-Uni, intitulée Loi Taxation (Commerce transfrontière), et celui sur la future politique commerciale du Royaume-Uni, intitulée Loi Commerce. Le 17 juillet, lors de la dernière étape du texte sur la future politique commerciale à la Chambre des Communes (chambre basse), les parlementaires ont rejeté, par 307 voix contre 301, un amendement prévoyant la participation du Royaume-Uni à une union douanière avec l'Union européenne en cas d'absence d'accord au 21 janvier 2019. Le 16 juillet, lors de la dernière étape du texte sur la future politique douanière à la Chambre des Communes, les parlementaires ont adopté, par 305 voix contre 302, un amendement prévoyant que les autorités britanniques ne pourront collecter de droits de douane au nom de l'Union européenne en l'absence de réciprocité de la part des autorités européennes. Les deux textes sont désormais soumis à la Chambre des Lords (chambre haute).

Le gouvernement publie son livre blanc sur la loi de mise en œuvre de l'Accord de sortie

Le 24 juillet, le gouvernement britannique a publié un livre blanc intitulé « Légiférer sur l'Accord de sortie entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ». Celui-ci définit la manière dont le gouvernement britannique mettra en œuvre, dans la loi britannique, l'Accord de sortie qui sera conclu avec l'Union européenne. Lors de la présentation du document, le ministre des Affaires étrangères a déclaré que la loi proposée (Loi Accord de sortie et mise en œuvre) permettrait d'exécuter un Brexit « ordonné et sans à-coup ». Le projet de loi sera lancé une fois que les parlementaires britanniques auront validé l'accord trouvé avec l'Union européenne et ne sera pas promulgué s'il n'y a pas d'accord. Cette législation devrait amender certaines parties de la Loi sur la sortie de l'Union européenne, adoptée il y a peu, pour assurer que le code britannique continue à fonctionner pendant les 21 mois de la période de transition. Elle créerait également une autorité financière pour gérer les paiements du « divorce ». Elle viserait également à assurer la protection des droits des citoyens. Enfin, selon le ministre des Affaires étrangères, ce projet de loi « envoie également le signal clair à l'Union européenne que le Royaume-Uni est un partenaire de négociations fiable et sur lequel on peut compter, tenant les engagements qu'il a pris autour de la table des négociations. » Pour consulter le document : [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/728757/6.4737 Cm9674 Legislating for the withdrawal agreement FINAL 230718 v3a WEB PM.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/728757/6.4737_Cm9674_Legislating_for_the_withdrawal_agreement_FINAL_230718_v3a_WEB_PM.pdf)

Le Royaume-Uni prépare les entreprises à une sortie sans accord

Le gouvernement britannique devrait publier environ 70 documents contenant des conseils et des informations pour les différentes industries sur les implications d'un Brexit sans accord. Ils devraient également contenir des conseils pour les consommateurs, par exemple sur les voyages dans l'Union européenne. Les documents devraient être publiés en août et septembre.

Changements dans l'équipe de négociation britannique

En désaccord avec la ligne Brexit poursuivie par la Première ministre Theresa May, le ministre pour la Sortie de l'Union européenne, David Davis a donné sa démission le 8 juillet. Suivie par celle du ministre des Affaires étrangères, Boris Johnson le 9 juillet. Dominic Raab (pro-Brexit), secrétaire d'Etat au logement, est désormais le nouveau ministre pour la Sortie de l'Union européenne et Jeremy Hunt (pro-UE), ministre de la Santé, devient le nouveau ministre des Affaires étrangères. Le 24 juillet, Theresa May a annoncé, dans une déclaration écrite au Parlement, qu'elle mènerait désormais en personne les négociations avec l'Union européenne. Dominic Raab la secondera en tant qu'adjoint. Selon cette déclaration, l'Europe Unit du Cabinet Office, conduite par Olly Robbins et qui rapporte directement à Theresa May, aura « la responsabilité d'ensemble pour la préparation et la conduite des négociations. » Le ministère pour la Sortie de l'Union européenne « continuera à mener toutes les préparations du gouvernement pour le Brexit : préparations nationales pour un scénario avec et sans accord, toutes les législations nécessaires, ainsi que les préparations des négociations de mise en œuvre des détails du cadre pour la relation future. » Selon Dominic Raab, ces changements interviennent pour assurer « qu'il n'y ait qu'une seule chaîne de commandement » et résoudre les tensions qu'il pouvait y avoir entre le Cabinet Office et son ministère.

A BRUXELLES

18^e et 19^e cycles de négociations : la question irlandaise demeure la pierre d'achoppement

Les 18^e et 19^e cycles de négociations se sont tenus respectivement du 16 au 19 juillet et du 24 au 26 juillet. La future relation était à l'ordre du jour des réunions du 16 juillet, 24 et 25 juillet, la question irlandaise des réunions du 16 et 25 juillet et le reste des discussions se sont concentrées sur les dernières questions à régler pour conclure l'Accord de retrait.

Le négociateur en chef de l'Union européenne, Michel Barnier, a rencontré le ministre pour la Sortie de l'Union européenne, Dominic Raab, le 19 et 26 juillet à Bruxelles. Lors de la conférence de presse suivant cette rencontre, Michel Barnier a déclaré que « deux grands défis » se posaient toujours : « régler une fois pour toutes les questions en suspens liées à l'accord de retrait, en convenant notamment d'une solution de dernier recours juridiquement fonctionnelle pour l'Irlande et l'Irlande du Nord » et « [s']entendre sur une déclaration politique concernant [nos] relations futures. »

Sur la future relation, Michel Barnier a brièvement commenté les propositions britanniques, mettant en avant les questions qu'elles soulèvent. (voir le détail dans l'article « *Le gouvernement britannique publie ses propositions pour la future relation avec l'Union européenne* »).

Sur la solution de recours juridiquement fonctionnelle pour l'Irlande et l'Irlande du Nord, Michel Barnier a rappelé que « l'Union européenne et le Royaume-Uni sont clairement convenus de la nécessité de doter l'accord de retrait d'une assurance contre les aléas de tout genre » et ont « en commun l'objectif d'éviter la mise en place d'une frontière dure sur l'île d'Irlande. » Sur l'aspect douanier, le Royaume-Uni souhaite que l'ensemble du territoire britannique reçoive un traitement identique. Michel Barnier n'a « en principe aucune objection à cela » mais redoute « que cela ne puisse se faire sans mettre en péril l'intégrité de [l'] union douanière, de [la] politique commerciale commune, de [la] politique réglementaire et [des] recettes fiscales [de l'Union européenne]. » Les représentants britanniques se sont donc engagés à présenter de nouvelles propositions concrètes « de nature à dissiper ces inquiétudes ».

Après son briefing au Conseil Affaires générales (ministres des Affaires européennes) article 50 du 20 juillet, Michel Barnier a déclaré que la question de l'Irlande et l'Irlande du Nord est la question « la plus grave » des négociations et qu'il est nécessaire de parvenir à un accord dessus.

Dans un communiqué publié le 27 juillet, le groupe de pilotage Brexit du Parlement européen, mené par Guy Verhofstadt, a également insisté sur la nécessité d'une solution de repli pour empêcher le retour d'une frontière sur l'île d'Irlande. Cette solution constitue pour le Parlement européen une condition *sine qua non* à sa ratification de l'Accord de sortie.

Un nouveau cycle de négociations (le 20^{ème}) a eu lieu le 16 et 17 août et a porté sur la question de l'île d'Irlande et la future relation. Aucun détail sur les résultats de ce cycle n'est disponible pour l'instant. Le 21^{ème} cycle se tiendra le 21 et 22 août et portera sur la relation future et les questions en suspens relatives à la sortie.

Le Royaume-Uni et l'Union européenne aspirent toujours à conclure les négociations en octobre, en ayant trouvé un accord.

Une session Brexit au sommet informel de septembre ?

Le 20 septembre, la ville autrichienne de Salzbourg accueillera le sommet informel des chefs d'Etat ou de gouvernement (Conseil européen). S'il doit en priorité traiter de la protection des frontières extérieures, il n'est pas exclu qu'une session Brexit à 27 s'y tienne également pour préparer le Conseil européen d'octobre.

La Commission encourage les parties prenantes à accélérer immédiatement leur préparation à une sortie du Royaume-Uni

Le 19 juillet, la Commission a publié une communication intitulée « Preparing for the withdrawal of the United Kingdom from the European Union on 30 March 2019 ».

La Commission encourage les parties prenantes (en insistant sur les acteurs privés, les opérateurs et professionnels), ainsi que les administrations nationales et européennes à accélérer immédiatement

leur préparation à la sortie du Royaume-Uni, et ce, à tous les niveaux et en prenant en compte tous les scénarii possibles.

Elle identifie les deux scénarii principaux comme étant :

- La cessation de l'application du droit européen au Royaume-Uni au 1^{er} janvier 2021, après la période de transition de 21 mois fixée par l'Accord de retrait ;
- La cessation de l'application du droit européen au Royaume-Uni au 30 mars 2019, en cas d'absence d'accord sur l'Accord de retrait ou d'une incapacité à le faire ratifier à temps.

Elle ajoute que, même si l'Accord de retrait était ratifié à temps et qu'un accord sur la future relation était conclu pendant la période de transition, cette nouvelle relation ne serait pas identique à celle existante. Se préparer à ce que le Royaume-Uni soit un pays tiers est donc extrêmement important, même dans le scénario le moins disruptif.

Par préparation, la Commission entend : envisager tous les scénarii possibles et évaluer tous les risques relatifs pertinents, planifier une réponse et réagir à tous les résultats potentiels. Toutes les démarches possibles et nécessaires doivent être entreprises pour assurer qu'une réponse est prévue et que les risques peuvent être atténués dans la mesure du possible.

La Commission distingue ensuite les mesures de préparation et la planification de contingence. Les mesures de préparation sont les mesures qui doivent être prises à la suite de la sortie du Royaume-Uni, indépendamment de la conclusion ou non de l'Accord de retrait. La planification de contingence consiste à envisager les mesures qui seront nécessaires pour atténuer les effets d'une sortie du Royaume-Uni sans accord de retrait. Les mesures de contingence seront en principe temporaires, jusqu'à ce que les ajustements long termes nécessaires soient en place. Elle précise aussi que la planification de contingence en prévision du pire n'est pas un signe de défiance vis-à-vis des négociations.

La Commission rappelle également que le cadre réglementaire européen qui s'applique aux pays tiers est déjà en place et doit être connu par les parties prenantes. Ce cadre réglementaire demeurera inchangé à la date de sortie du Royaume-Uni. La Commission a publié des notices (https://ec.europa.eu/info/brexit/brexit-preparedness/preparedness-notice_en) pour rappeler les règles qui s'appliqueront lorsque le Royaume-Uni sera devenu un pays tiers. Si les autorités publiques peuvent faire les changements nécessaires au cadre juridique pour assurer qu'il continue de fonctionner sans à-coup dans une Union européenne à vingt-sept, le cadre juridique ne peut pas être adapté pour convenir à chaque inquiétude commerciale individuelle et spécifique.

Le document présente ensuite les travaux préparatoires entrepris par la Commission : changements législatifs, notices préparatoires aux parties prenantes, processus de relocalisation des agences et instances européennes, préparation des bases de données et systèmes informatiques...

Il fournit pour finir des illustrations sectorielles des défis et actions de préparation dans les domaines : du transport, y compris l'aviation ; des douanes ; des services financiers ; de la sécurité alimentaire ; des pharmaceutiques ; des données personnelles et des qualifications professionnelles. A titre d'exemple, sur le sujet douanier, la Commission recommande que toutes les parties prenantes se préparent pour une situation où les cargaisons de marchandises à destination ou en provenance du Royaume-Uni soient sujettes à des procédures douanières et à des contrôles. De son côté, la Commission travaille à faciliter l'accession du Royaume-Uni à la Convention de transit commun.

En parallèle, la Commission européenne a également publié une fiche didactique intitulée « Seven things businesses in the EU27 need to know in order to prepare for Brexit ». Les sept points détaillés sont : 1. Vous devez vous préparer pour le 30 mars 2019 ; 2. Responsabilités dans la chaîne

d'approvisionnement ; 3. Certificats, licences et autorisations ; 4. Douanes, TVA et accise ; 5. Règles d'origine ; 6. Interdictions et restrictions pour l'importation/l'exportation de marchandises ; 7. Transfert de données personnelles. *Voir ce document joint à cette édition des Nouvelles d'Outre-Manche.*

AILLEURS

L'Autriche et l'Espagne prêts à prolonger les négociations en cas d'absence d'accord

Le 5 juillet, le chancelier autrichien Sebastian Kurz s'est prononcé en faveur de négociations prolongées avec le Royaume-Uni si aucune solution sur l'Irlande du Nord n'est trouvée dans les temps. Le 25 juillet, c'est au tour du chef de la diplomatie espagnole, Josep Borrell, de ne pas exclure l'idée que les pays de l'Union européenne s'entendent pour reporter les échéances et éviter un échec des négociations sur le Brexit. Lors du dernier Conseil européen, les chefs d'État ou de gouvernement ont évoqué une sortie sans accord faute d'accord à cette date. Les Vingt-Sept ont officiellement fixé le mois d'octobre comme échéance pour conclure le traité de retrait du Royaume-Uni de l'UE.

En France, rapport du groupe de suivi sur le Brexit du Sénat¹

Le 12 juillet, le groupe de suivi sur le Brexit du Sénat a présenté *son rapport d'information sur les négociations en cours en vue du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Pour le consulter :* <http://www.senat.fr/rap/r17-660-2/r17-660-21.pdf>

Une synthèse en 4 pages intitulée « *Brexit : une course contre la montre* » est consultable à ce lien : <https://www.senat.fr/rap/r17-660-1/r17-660-1-syn.pdf>

Le groupe de suivi *s'alarme particulièrement du risque de ne pas arriver à conclure dans les temps un accord de sortie « ordonnée » du Royaume-Uni. Une inquiétude qui transparait clairement dans les propos des auteurs du rapport. Pour Christian Cambon, sénateur LR et Président de la commission des affaires étrangères, « le Royaume Uni a choisi de partir, mais il ne sait toujours pas où il va ! Le temps presse ! Un échec des négociations aurait des conséquences dommageables non seulement pour le Royaume-Uni mais aussi pour l'Union ». Même sonnette d'alarme chez le Président de la commission des affaires européennes du Sénat, Jean Bizet (LR), pour qui « le risque pour l'Union est de se trouver confrontée au choix entre un « no deal » et une remise en cause inacceptable de ses lignes rouges, au rang desquelles l'intégrité du marché unique ».*

Ainsi, le rapport du Sénat analyse l'état des négociations sur le Brexit, prenant acte de ses avancées, mais soulignant aussi ses impasses, notamment sur la question de l'Irlande. Par ailleurs, le rapport du Sénat formule des recommandations pour la dernière ligne droite des négociations et pour l'accord sur les relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni.

S'agissant des recommandations portant sur le futur accord de libre-échange, le groupe de suivi :

- Estime que la proposition britannique du 6 juillet 2018 ne répond pas aux critères définis par le Conseil européen le 23 mars 2018 en ce qu'il s'apparente à un « accès à la carte » au marché européen ;
- Demande au gouvernement britannique de préciser sa position en détaillant les modalités de l'union douanière envisagée ;

¹ par Solène Quere, Direction des affaires publiques, MEDEF

- Considère que le traité proposé ne règle pas clairement la question de la frontière avec l'Irlande ;
- S'interroge sur la valeur juridique des engagements britanniques à ne pas pratiquer de dumping social ou environnemental.

En ce qui concerne les différents secteurs économiques directement concernés par le retrait du Royaume-Uni, le groupe de suivi :

- Demande, qu'en matière agricole, le futur accord de libre-échange précise les règles relatives aux origines des produits, au suivi et les contrôles à mettre en place afin que le Royaume-Uni ne se transforme pas en plateforme de réexpédition de produits issus de pays tiers ;
- Souhaite, dans le domaine de la pêche, le maintien des possibilités de pêches et des accès existants aux eaux pour tous les types de bateaux et la mise en place d'une gestion commune et durable des stocks ;
- Demande que soit garanti le maintien de deux accords : la convention de Londres sur la pêche, signée en 1964, et l'accord dit de la baie de Granville, signé par la France et le Royaume-Uni en juillet 2000 ;
- Estime, qu'en matière industrielle, le futur accord de libre-échange devra limiter les barrières non-tarifaires, prévoir des droits de douane limités réduits et juguler les difficultés logistiques liées au rétablissement d'un contrôle douanier ;
- Juge indispensable de préciser rapidement les contours d'un régime d'équivalence pour les services financiers afin d'éviter un risque de concurrence exacerbée entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ;
- Considère que les chambres de compensation installées à Londres devraient, conformément à l'avis de la Banque centrale européenne, être transférées sur le territoire de l'Union européenne.

Enfin, en matière de sécurité et de défense, le groupe de suivi a fait valoir que, après son retrait, le Royaume-Uni demeurera un partenaire essentiel : « *il faudra trouver les voies et moyens d'une association étroite des Britanniques à la sécurité et à la défense du continent européen* ». Les sénateurs plaident ainsi en faveur de la négociation d'un traité de sécurité et de défense entre l'Union et le Royaume-Uni.

LE BREXIT, ET APRES ?

Les propositions britanniques pour la future relation avec l'Union européenne

Après l'accord gouvernemental intervenu à Chequers le 6 juillet, le gouvernement britannique a publié, le 12 juillet, son Livre Blanc sur la future relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Ce document (d'une centaine de pages), sans valeur juridique, présente les propositions britanniques relatives à un Partenariat économique (chapitre 1), à un Partenariat sécuritaire (chapitre 2), à la Coopération transversale (chapitre 3) et aux Arrangements institutionnels (chapitre 4). Vous le trouverez joint à cette édition des Nouvelles d'Outre-Manche, ainsi qu'une note de synthèse des propositions relatives au Partenariat économique et à la Coopération transversale.

Accueil mitigé des propositions sur la future relation par le Parlement britannique

Présentant, le 9 juillet, les grandes orientations définies à Chequers, la Première ministre Theresa May n'a reçu que peu de soutiens à la Chambre des communes, y compris de son propre camp. Jeremy Corbyn, chef de file des Travailleurs, a rejeté en bloc les propositions du gouvernement. Theresa May

a insisté sur l'impossibilité de conclure un accord qui séparerait l'Irlande du Nord du reste du Royaume-Uni et appelé les Européens à le prendre en compte dans l'analyse de ses propositions, sans quoi, aucun accord ne pourra être conclu. Elle estime en effet que ses propositions sont les seules qui permettent de concilier l'absence de frontière entre les deux parties de l'île et la souveraineté britannique. L'intervention de Dominic Raab, le 12 juillet, n'a pas non plus semblé dissiper les inquiétudes au sein de la Chambre. Il a notamment assuré que le Royaume-Uni honorerait ses engagements financiers envers l'Union européenne uniquement s'il y avait un accord sur les futures relations. Le 15 juillet, Theresa May a indiqué aux Conservateurs que leur soutien au Livre Blanc est nécessaire « Mon message au pays ce week-end est simple : il ne faut pas perdre de vue l'objectif. Sinon, nous risquons de finir sans aucun [accord] Brexit ». Dans une tribune au *Mail*, elle a également indiqué « Certaines personnes ont demandé si notre accord sur le Brexit était juste un point de départ à partir duquel nous allions régresser. Je vais être claire : notre accord sur le Brexit n'est pas une longue liste de souhaits dans laquelle les négociateurs peuvent piocher. C'est un projet complet avec un ensemble de conclusions non négociables. » Dominic Raab et Theresa May ont réitéré, le 18 juillet, considérer qu'une sortie non négociée est une meilleure option qu'un mauvais accord et que le gouvernement britannique allait accélérer les préparations à un scénario sans accord. En parallèle, David Davis, l'ancien négociateur en chef pour le Brexit, a publié son livre blanc alternatif. Il y prône un système de reconnaissance mutuelle entre les législations européenne et britannique et propose un « CETA plus plus plus ».

Pour Nicola Sturgeon, la Première ministre écossaise, « si la Première ministre [britannique] continue sur le chemin actuel, en essayant de prétendre que l'accord de Chequers – qui même dans son propre parti semble être mort – représente la marche à suivre, il y a un risque que nous en arrivions là [à la chute de la falaise] et cela ne peut être permis. » Elle espère ainsi, que le gouvernement proposera un plan B.

Premières réactions européennes aux propositions britanniques sur la future relation

Côté Union européenne, les Etats membres et la Commission ont salué la proposition britannique d'un accord de libre-échange et d'un partenariat en matière de coopération sécuritaire, tous deux conformes à la position des Vingt-Sept. Dans un communiqué du 12 juillet, le groupe de pilotage Brexit du Parlement européen, mené par Guy Verhofstadt, a également salué le fait que le gouvernement britannique privilégie un accord d'association comme cadre pour la future relation.

Après son briefing au Conseil Affaires générales (ministres des Affaires européennes) article 50 du 20 juillet, Michel Barnier a salué la présence de plusieurs éléments permettant « d'ouvrir la voie à une discussion constructive » pour la déclaration politique sur la future relation qui sera jointe à l'Accord de retrait. Notamment, la proposition d'accord de libre-échange et les engagements en matière de level playing field. Michel Barnier a également identifié trois séries de questions pour l'analyse des propositions britanniques : 1/ La compatibilité avec les principes posés par les Vingt-sept : intégrité du marché intérieur, de l'union douanière et de la politique commerciale commune ; indivisibilité des quatre libertés ; autonomie de décision de l'Union européenne ; 2/ L'opérationnalité des propositions britanniques, leur applicabilité sans complexité supplémentaire ni bureaucratie additionnelle, leur acceptabilité et la possibilité juridique de leur mise en œuvre ; 3/ L'intérêt économique de l'Union européenne.

Le 26 juillet, lors de la conférence de presse suivant la rencontre des négociateurs, Michel Barnier a brièvement commenté les propositions britanniques. Il a ainsi déclaré que les propositions sur le partenariat sécuritaire constituent une réelle avancée et s'est montré très satisfait des discussions sur la politique étrangère et la sécurité extérieure. Néanmoins, il considère qu'il sera plus difficile de trouver un terrain d'entente sur le partenariat économique. Même si les Parties partagent des objectifs communs (accord de libre-échange ambitieux, arrangements douaniers ambitieux, *level playing field*, autonomie réglementaire, contrôle sur sa monnaie, ses lois, ses frontières), de nombreuses problématiques doivent être discutées et de nombreuses questions doivent trouver réponse. Michel Barnier a d'ores et déjà écarté la possibilité de déléguer l'application de la politique et des règles douanières de l'Union européenne, ainsi que la collecte de la TVA et des droits d'accise, au Royaume-Uni.

Un partenariat ambitieux avec le Royaume-Uni après le Brexit - Tribune de Michel Barnier

Le 2 août, le chef de la négociation avec le Royaume-Uni pour l'Union européenne a publié une tribune intitulée « Un partenariat ambitieux avec le Royaume-Uni après le Brexit ». Il y rappelle que l'Union européenne regrette le départ du Royaume-Uni mais respecte sa décision souveraine. Il ajoute que sa tâche est maintenant d'organiser les modalités du retrait du Royaume-Uni des institutions et des politiques de l'Union européenne et de se tourner vers l'avenir. Il rappelle également, qu'après le Brexit, l'Union européenne « restera un acteur majeur sur la scène internationale » « et l'une des plus grandes économies mondiales » et que le Royaume-Uni « peut être un partenaire important de l'Union européenne sur les plans économique et stratégique ». L'Union européenne a ainsi « intérêt non seulement à renforcer [son] rôle dans le monde, mais aussi à coopérer avec le Royaume-Uni en tant que partenaire proche. »

Pour parvenir à un nouveau partenariat, Michel Barnier explique qu'il faut :

- Veiller à ce que la sortie du Royaume-Uni soit ordonnée. Un accord a déjà été trouvé sur 80 % de l'accord de retrait. Les droits des citoyens seront protégés, le Royaume-Uni a accepté d'honorer tous les engagements financiers pris en tant que membre de l'Union européenne, une période de transition de 21 mois donnera aux entreprises et aux administrations le temps de s'adapter (puisque le Royaume-Uni restera membre du marché unique et de l'union douanière jusqu'au 31 décembre 2020). Cependant, il faut encore trouver un accord sur des points importants, tels que la protection des « indications géographiques » et des solutions pour certains territoires britanniques spécifiques, tels que les bases souveraines britanniques à Chypre et le territoire de Gibraltar – pour lequel des négociations bilatérales sont en cours entre l'Espagne et le Royaume-Uni. Il faut veiller à ce que le Brexit ne crée pas de frontière dure entre l'Irlande et l'Irlande du Nord et à ce que l'accord du Vendredi Saint soit maintenu. Une solution de dernier recours doit être prévue dans l'Accord de retrait. Elle pourra être améliorée par la suite et les négociateurs européens sont prêts à améliorer le texte de leur proposition avec le Royaume-Uni.
- Se mettre d'accord sur les conditions de la future relation. Michel Barnier réitère que « le Royaume-Uni ayant décidé de quitter le marché unique, il ne peut plus être aussi proche du reste de l'Union européenne sur le plan économique » et que les « fondations économiques

sur lesquelles l'Union européenne s'est construite » (les quatre libertés) ne peuvent pas être affaiblies. Cependant, « certaines propositions britanniques affaibliraient [le] marché unique » notamment en souhaitant « maintenir la libre circulation des marchandises entre nous, mais pas celle des personnes et des services » et en proposant « d'appliquer les règles douanières de l'Union sans faire partie de l'ordre juridique de l'Union ». L'Union européenne respecte que le Royaume-Uni souhaite reprendre la souveraineté et le contrôle de sa propre législation « mais il ne peut pas demander à l'Union de perdre le contrôle de ses frontières et de ses lois. »

Malgré tout, Michel Barnier reste « convaincu que les négociations peuvent aboutir à un bon résultat », qu'« il est possible de respecter les principes de l'Union européenne et de créer un nouveau partenariat ambitieux. » Il rappelle que l'Union « a proposé un accord de libre-échange sans droits de douane et sans restrictions quantitatives pour les marchandises », « de mettre en place une coopération douanière et réglementaire étroite et de permettre l'accès aux marchés publics ». En matière de sécurité également, l'Union européenne souhaite « une coopération très étroite avec le Royaume-Uni », « organiser des échanges fructueux de renseignements et d'informations et veiller à ce que [les] forces de police travaillent ensemble », « coopérer pour lutter contre la criminalité, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. »

Les Etats-Unis menacent de ne pas négocier d'accord de libre-échange avec le Royaume-Uni

Le 12 juillet, la veille de son entretien avec la Première ministre britannique, le président des Etats-Unis, Donald Trump, a menacé de ne pas négocier d'accord de libre-échange avec le Royaume-Uni si celui-ci négociait avec l'Union européenne un accord en ligne avec son livre blanc sur la future relation. Il a ainsi déclaré : « S'ils font un tel accord, nous traiterions avec l'Union européenne au lieu de traiter avec le Royaume-Uni. »

Le Royaume-Uni et la Chine envisagent un accord de libre-échange post-Brexit

Le 30 juillet, le ministre des Affaires étrangères britannique, Jeremy Hunt, a déclaré que la Chine et le Royaume-Uni envisagent des discussions en vue d'un accord de libre-échange après la sortie de l'Union européenne. Lors d'une conférence de presse avec son homologue chinois Wang Yi, il a rapporté que la Chine avait suggéré un accord de libre-échange avec le Royaume-Uni après son retrait de l'Union européenne fin mars 2019 : « Nous avons discuté de l'offre faite par le ministre des Affaires étrangères Wang Yi d'ouvrir une discussion sur un possible accord de libre-échange entre la Grande-Bretagne et la Chine après le Brexit. Nous nous en félicitons et avons dit que nous allions explorer. »

ECONOMIE ET ENTREPRISES

Le patronat britannique demande au gouvernement d'abandonner les objectifs migratoires

Le 9 août, la CBI (homologue britannique du MEDEF) a publié un rapport sur l'immigration intitulé « Ouverte et contrôlée – Une nouvelle approche de l'immigration ». Celui-ci s'appuie sur la consultation de 129 000 entreprises dans 18 secteurs industriels. Les entreprises britanniques souhaitent ainsi une nouvelle approche migratoire qui reste suffisamment ouverte pour faire croître l'économie britannique mais avec un niveau de contrôle suffisant pour garder la confiance du public. Le rapport comporte 17 recommandations réparties en 5 domaines : 1) bâtir la confiance du public dans le système d'immigration britannique en passant d'un système qui contrôle les nombres à un système qui évalue la contribution et en investissant dans les services publics locaux où la demande a augmenté en raison de l'immigration ; 2) réformer le système d'immigration non-UE pour que les entreprises puissent mieux évaluer les personnes et les compétences de l'ensemble de la planète et pas seulement de l'UE ; 3) reconnaître le lien puissant entre les personnes et le commerce alors que le Royaume-Uni forge de nouvelles relations économiques sur la scène mondiale ; 4) remplacer la libre-circulation par un système d'immigration ouvert et contrôlé pour les citoyens UE ; 5) assurer que la transition vers un nouveau système d'immigration se fasse avec respect et de manière ordonnée.

Les recommandations relatives au système d'immigration pour les citoyens UE sont les suivantes :

- Etablir un nouveau système pour l'immigration UE car une extension du système actuel pour l'immigration non-UE serait complètement impraticable pour les entreprises
- Introduire l'enregistrement obligatoire pour les citoyens européens dès qu'ils arrivent au Royaume-Uni
- Restreindre la possibilité pour les citoyens UE de rester au-delà de 3 mois, à moins qu'ils ne puissent prouver qu'ils travaillent, étudient ou sont auto-suffisants
- Sécuriser, au travers des négociations avec l'Union européenne, un nouveau test lié aux conditions de marchés locales, comme les taux de chômage pour des professions spécifiques, pour déclencher la priorisation d'un recrutement local
- Réinstaurer les contrôles à l'accès aux prestations liées à l'exercice d'un emploi convenus entre l'Union européenne et le Royaume-Uni avec le référendum
- Continuer d'exempter les travailleurs UE de l'Immigration Health Surcharge et de l'Immigration Skills Charge.

Rapport disponible ici :

http://www.cbi.org.uk/index.cfm/_api/render/file/?method=inline&fileID=4232B592-ACCC-40DB-9338BA0A97198435

Le ministère de l'Intérieur n'a pour l'instant aucune intention d'abandonner son objectif de réduire l'immigration à quelques dizaines de milliers de personnes.

Douvres : Un parking camion de 21 km sur l'autoroute M20 pour gérer les congestions

Dans un rapport publié en juillet, le conseil municipal de Douvres s'est inquiété de la manière dont les ports allaient gérer la situation d'un Brexit sans accord. Le document se montre critique de l'allure des

travaux sur un plan temporaire, nommé opération Brock. Actuellement l'opération Stack permet de garer, sur les sections fermées de l'autoroute M20, les camions qui attendent pour traverser le tunnel sous la Manche lorsque le trafic est perturbé. L'opération Brock permettrait d'utiliser des circulations à contre sens pour maintenir les routes ouvertes en cas de problème. Selon le rapport, « une portion de 13 miles (environ 21 km) de la section de l'autoroute M20 en direction de la côte entre la sortie 8 près de Maidstone et la sortie 9 près de Ashford sera réservée pour contenir les poids lourds, en ce qui deviendra effectivement un parking camion temporaire géant contenant environ 2000 camions. [...] Il est probable qu'une solution permanente ne sera pas en place avant de nombreuses années si elle est déclarée par les processus et procédures de planning actuels. [...] Il pourrait y avoir des embouteillages autour de la ville [si le Brexit] crée des barrières réglementaires et tarifaires entre le Royaume-Uni et l'Union européenne [...] Les contrôles sur les importations de l'extérieur du marché commun peuvent prendre entre 5 et 45 mins par véhicule. [...] Les officiels du port ont prévenu qu'une augmentation du temps moyen nécessaire à remplir les formalités douanières aussi petite que 2 minutes pourraient entraîner des embouteillages de 17 miles (environ 27,5 km). » En 2015, des queues de 4600 camions s'étaient étendues sur 50 km pour un coût journalier à l'économie britannique de 280 millions de d'euros.

De nouvelles mesures pour accroître l'attractivité de la place de Paris

Le 11 juillet, le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé de nouvelles mesures pour renforcer l'attractivité de la place financière parisienne dans la perspective du Brexit. Il prévoit notamment la création d'une école européenne à la rentrée 2019. Implantée à Courbevoie, elle accueillera de 300 à 400 élèves, de la maternelle à la terminale, constitués d'enfants du personnel des agences européennes qui vont s'implanter à Paris et d'élèves franciliens. En outre, dès septembre 2018, 1 000 places supplémentaires seront disponibles dans les lycées internationaux et les sections internationales. En parallèle, le Premier ministre a également annoncé des mesures fiscales et de simplification : le chantier de la suppression des « sur-transpositions » sera poursuivi ; le seuil du montant de l'émission à partir duquel une entreprise doit publier un prospectus sera relevé de 2,5 à 8 millions d'euros ; le gouvernement a mis en place un guichet unique, « Tax 4 business », pour faciliter les démarches des acteurs internationaux qui souhaiteraient s'implanter en France et les informer sur le régime fiscal des « impatriés » ; et les distributions relatives à des parts de fonds d'investissements acquis (« carried interest ») seront désormais traitées comme des revenus du capital et soumis à la « flat tax ». Selon Paris Europlace, plus de 3 500 emplois directs et 16 500 emplois indirects devraient être réinstallés ou créés sur la place financière parisienne.